

INFORMATION RELATIVE AU CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Floridienne du 2 juin 2026 a décidé d'annuler 9.420 actions propres, sans réduction du capital, la réserve indisponible constituée conformément à l'article 7:219, §4 du Code des sociétés et des associations ayant été supprimée à due concurrence. Le capital demeure dès lors inchangé à 4.854.769,98 EUR et est désormais représenté par 9.959.150 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, contre 9.968.570 actions auparavant — ce dernier nombre résultant de la division de chaque action existante en dix nouvelles actions, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 6 février 2026 et effective au 11 février 2026.

Chaque action confère un droit de vote et est admise à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles (code ISIN BE0974502347). Floridienne détient 173.630 actions propres, dont les droits de vote sont suspendus conformément à l'article 7:217, §1er du Code des sociétés et des associations ; le nombre de droits de vote effectivement exerçables s'élève à 9.785.520.

Conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, Floridienne publie l'information suivante :

État du capital après la mise en œuvre des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2026

Capital total
€ 4.854.769,98
Nombre total de titres conférant des droits de vote (par catégorie)
9.959.150
Nombre total de droits de vote (par catégorie)
9.959.150
Nombre total d'obligations convertibles en titres conférant des droits de vote
Aucune
Nombre total de droits matérialisés ou non par des titres à la souscription de titres conférant des droits de vote non encore émis
Aucun
Nombre total d'actions sans droit de vote
Aucune

Structure de l'actionnariat au 14 août 2026, sur base des notifications de transparence reçues

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Beluflo SA	4.000.000	40,16 %
Philippe de Spoelberch	1.164.280	11,69 %
Gaëtan Waucquez	387.320	3,89 %
Signataires de la convention d'actionnaires	5.551.600	55,74 %
Marinvest SA	1.000.000	10,04 %
SRIW	815.240	8,19 %
BM Albatros	375.000	3,77 %
Floridienne SA	173.630	1,74 %
Autres actionnaires	2.043.680	20,52 %
Total	9.959.150	100,00 %

Seuils de notification

Conformément à l'article 18, §1er de la Loi du 2 mai 2007, les statuts de Floridienne (article 15) prévoient des seuils de notification statutaires de 3% et de 7,5%, en sus des seuils légaux de 5%, 10%, 15%, 20% et ainsi de suite par tranche de cinq points de pourcentage.

Le dénominateur, soit 9.959.150 droits de vote, sert de base à la notification des participations importantes. Les notifications de participation importante doivent être faites conformément à la loi du 2 mai 2007 et aux statuts de Floridienne, et être adressées à la FSMA ainsi qu'à la société, par courriel à l'adresse info@floridienne.be.

Contacts :

Marc Blanpain, Président

Gaëtan Waucquez, CEO

FLORIDIENNE est un groupe industriel belge coté à la Bourse Euronext Bruxelles qui occupe des positions de leader européen ou mondial dans des niches de marché ou des marchés de niche. Ses activités se concentrent sur trois secteurs : les Sciences du vivant, l'Alimentation festive et la Chimie.